

Allianz Global Investors Fund

Adresse

Janvier 2026

Fusion du compartiment Allianz Global Investors Fund - **Allianz Emerging Markets SRI Bond** (Compartiment absorbé) dans le compartiment Allianz Global Investors Fund - **Allianz Emerging Markets Sovereign Bond** (Compartiment absorbant) au **17 mars 2026**

Cher/Chère Actionnaire,

Vous détenez dans votre compte-titres des actions du compartiment Allianz Global Investors Fund - **Allianz Emerging Markets SRI Bond**.

Pourquoi cette fusion intervient-elle ?

Allianz Global Investors passe constamment en revue les opportunités d'investissement offertes à ses investisseurs afin de s'assurer que ses produits répondent aux attentes et aux objectifs des clients.

Après mûre réflexion, le Conseil d'administration d'Allianz Global Investors Fund (la « Société ») a conclu qu'il était dans le meilleur intérêt des actionnaires de fusionner les compartiments suivants de la Société comme exposé dans le tableau ci-après :

Nom du Compartiment	Compartiment absorbé		Compartiment absorbant	
	Allianz Global Investors Fund -		Allianz Global Investors Fund -	
	Allianz Emerging Markets SRI Bond		Allianz Emerging Markets Sovereign Bond	
Catégories d'Actions	Catégorie d'Actions	Code ISIN / N° de titre allemand	Catégorie d'Actions	Code ISIN / N° de titre allemand
	A (H2-EUR)	LU1958619352 / A2PEXP	A (H2-EUR)	LU1958620012 / A2PEXW
	I (H2-EUR)	LU1961090641 / A2PFFV	I (H2-EUR)	LU1958620285 / A2PEXY
	P (H2-EUR)	LU1958619436 / A2PEXQ	P (H2-EUR)	LU1958620525 / A2PEX1
	P2 (USD)	LU1958619865 / A2PEXU	P2 (USD)	LU3216143613 / A41QBW
	RT (H2-EUR)	LU1992131562 / A2PKJY	RT (H2-EUR)	LU3216143704 / A41QBX
WT (H2-EUR)	LU2190101761 / A2P6R9	WT (H2-EUR)	LU1958620871 / A2PEX3	
Date de fusion	17 mars 2026			

À la suite de la fusion, les investisseurs du Compartiment absorbant et du Compartiment absorbé bénéficieront des actifs supplémentaires. La mise en commun des actifs dans un seul fonds permettra de réduire les coûts et la complexité sur l'ensemble de la chaîne de valeur. Cette proposition de fusion permettra de rationaliser la gamme de produits et de renforcer l'efficacité en tirant parti des économies d'échelle.

Allianz Global Investors Fund
6A, route de Trèves
L-2633 Senningerberg
P.O. Box 179
L-2011 Luxembourg

Tél. : +352 463 463-1
Fax : +352 463 463-620
E-mail : info-lux@allianzgi.com
<https://lu.allianzgi.com>

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : Senningerberg
Registre de Commerce : B 71.182

Conseil d'administration :
Silvana Pacitti
Oliver Drissen
Hanna Duer
Carina Feider
Heiko Tilmont

Allianz Global Investors Fund

Comparaison des politiques d'investissement et des profils de risque

Nom du Compartiment	Compartiment absorbé		Compartiment absorbant	
	Allianz Global Investors Fund -		Allianz Global Investors Fund -	
	Allianz Emerging Markets SRI Bond		Allianz Emerging Markets Sovereign Bond	
Catégories d'Actions	Catégorie d'Actions	Code ISIN / N° de titre allemand	Catégorie d'Actions	Code ISIN / N° de titre allemand
	A (H2-EUR)	LU1958619352 / A2PEXP	A (H2-EUR)	LU1958620012 / A2PEXW
	I (H2-EUR)	LU1961090641 / A2PFFV	I (H2-EUR)	LU1958620285 / A2PEXY
	P (H2-EUR)	LU1958619436 / A2PEXQ	P (H2-EUR)	LU1958620525 / A2PEX1
	P2 (USD)	LU1958619865 / A2PEXU	P2 (USD)	LU3216143613 / A41QBW
	RT (H2-EUR)	LU1992131562 / A2PKJY	RT (H2-EUR)	LU3216143704 / A41QBX
	WT (H2-EUR)	LU2190101761 / A2P6R9	WT (H2-EUR)	LU1958620871 / A2PEX3
Objectif d'investissement	Accroissement du capital sur le long terme via l'investissement dans des Titres de créance souverains et quasi-souverains de Marchés émergents mondiaux conformément aux caractéristiques E/S.		Accroissement du capital sur le long terme via l'investissement sur les Marchés obligataires émergents mondiaux conformément aux caractéristiques E/S.	
Catégories d'actifs autorisées	Les actifs du Compartiment sont investis conformément aux caractéristiques E/S (y compris certains critères d'exclusion). Le modèle précontractuel du Compartiment décrit toutes les informations pertinentes concernant le champ d'application, les informations détaillées et les exigences des caractéristiques E/S, ainsi que les critères d'exclusion appliqués.			
	Au moins 50 % des actifs du Compartiment sont investis dans des Titres de créance notés au moins BB ou plus (Standard & Poor's et Fitch) ou au moins Ba2 ou plus (Moody's).			
	Le Compartiment investit au moins 70 % de ses actifs dans des Titres de créance conformément à l'objectif d'investissement ou qui sont émis par des pays qui composent l'indice J.P. MORGAN ESG Emerging Market Bond (EMBI) Global Diversified.		Le Compartiment investit au moins 70 % de ses actifs dans des Titres de créance conformément à l'objectif d'investissement ou dans des Titres de créance émis par des pays qui composent l'indice J.P. MORGAN Emerging Market Bond (EMBI) Global Diversified.	
	Les Titres de créance quasi-souverains sont des Titres de créance détenus à plus de 50 % ou garantis par le gouvernement national d'un Pays émergent ou d'un pays qui compose l'indice J.P. MORGAN ESG Emerging Market Bond (EMBI) Global Diversified.			
	Le Compartiment peut investir jusqu'à 30 % de ses actifs dans des Titres de créance autres que ceux décrits dans l'objectif d'investissement.		Le Compartiment peut investir jusqu'à 30 % de ses actifs dans des Titres de créance d'entreprises. Sont exclus de cette limite les titres quasi-souverains détenus à plus de 50 % ou garantis par le gouvernement national d'un Pays émergent ou d'un pays qui compose l'indice J.P. MORGAN Emerging Market Bond (EMBI) Global Diversified.	
	Le Compartiment peut investir jusqu'à 15 % de ses actifs sur les Marchés obligataires de la RPC.			
	Le Compartiment peut investir ses actifs dans des Investissements à haut rendement de Type 1, et dans des Titres de créance notés seulement CC (Standard & Poor's) ou moins (y compris jusqu'à 10 % dans des titres en défaut).			
			Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs dans des Titres de créance convertibles.	
	Exposition de change hors USD de 20 % maximum			
	Duration : entre 1 et 10 ans			
La Restriction relative à Hong Kong s'applique.				
Indice de référence	Indice de référence : J.P. MORGAN ESG Emerging Market Bond (EMBI) Global Diversified Total Return Degré de liberté : important. Chevauchement escompté : majeur.		Indice de référence : J.P. MORGAN Emerging Market Bond (EMBI) Global Diversified. Degré de liberté : important. Chevauchement escompté : majeur.	
Priorité de placement	Titres de créance souverains et quasi-souverains des Marchés émergents mondiaux conformément aux caractéristiques E/S		Marchés obligataires émergents mondiaux conformément aux caractéristiques E/S	
Critère SFDR	Le Compartiment est géré conformément à l'Article 8 du SFDR.			

Allianz Global Investors Fund
6A, route de Trèves
L-2633 Senningerberg
P.O. Box 179
L-2011 Luxembourg

Tél. : +352 463 463-1
Fax : +352 463 463-620
E-mail : info-lux@allianzgi.com
<https://lu.allianzgi.com>

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : Senningerberg
Registre de Commerce : B 71.182

Conseil d'administration :
Silvana Pacitti
Oliver Drissen
Hanna Duer
Carina Feider
Heiko Tilmont

Allianz Global Investors Fund

Nom du Compartiment	Compartiment absorbé	Compartiment absorbant
	Allianz Global Investors Fund -	Allianz Global Investors Fund -
	Allianz Emerging Markets SRI Bond	Allianz Emerging Markets Sovereign Bond
Caractéristiques environnementales et/ou sociales que le Compartiment promeut (uniquement pour les Compartiments conformes à l'Article 8 du SFDR) ou objectif d'investissement durable du Compartiment (uniquement pour les Compartiments conformes à l'Article 9 du SFDR)	<p>Le Compartiment promeut un large éventail de caractéristiques liées à l'environnement, aux droits de l'homme, à la gouvernance et/ou au comportement de marché (cette dernière caractéristique ne s'applique pas aux instruments financiers émis par une entité souveraine).</p> <p>À cette fin, le Compartiment procède comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans un premier temps, il s'agit de promouvoir les caractéristiques environnementales et sociales en excluant de l'univers d'investissement du Compartiment les investissements directs dans certains émetteurs impliqués dans des activités commerciales controversées sur le plan environnemental ou social, en appliquant des critères d'exclusion. Dans le cadre de ce processus, le Gestionnaire d'investissement exclut les sociétés dans lesquelles le produit financier investit et qui enfreignent gravement les pratiques, principes et directives de bonne gouvernance, tels que les principes du Pacte mondial des Nations unies, les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. - Dans un second temps, le Gestionnaire d'investissement sélectionne, dans l'univers d'investissement restant, les émetteurs privés qui affichent de meilleures performances au sein de leur secteur en ce qui concerne la durabilité. En ce qui concerne les émetteurs souverains, il s'agit des émetteurs qui affichent généralement de meilleures performances en matière de durabilité. Le gestionnaire d'investissement attribue une note individuelle aux émetteurs. La notation commence à 0 (note la plus basse) et se termine à 4 (note la plus haute). La note est basée sur des facteurs environnementaux, sociaux, de gouvernance et de comportement de marché (le comportement de marché ne s'applique pas aux émetteurs souverains) et représente une évaluation interne attribuée à un émetteur privé ou souverain par le Gestionnaire d'investissement. - En outre, le Gestionnaire d'investissement respectera un pourcentage minimum de 5,00 % d'investissements durables et un pourcentage minimum de 0,01 % d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. <p>Aucun indice de référence n'a été désigné dans le but d'atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales que le Compartiment promeut.</p>	<p>Le Compartiment promeut un large éventail de caractéristiques liées à l'environnement, aux droits de l'homme, à la gouvernance et/ou au comportement de marché (cette dernière caractéristique ne s'applique pas aux instruments financiers émis par une entité souveraine).</p> <p>À cette fin, le Compartiment procède comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans un premier temps, il s'agit de promouvoir les caractéristiques environnementales et sociales en excluant de l'univers d'investissement du Compartiment les investissements directs dans certains émetteurs impliqués dans des activités commerciales controversées sur le plan environnemental ou social, en appliquant des critères d'exclusion. Dans le cadre de ce processus, le Gestionnaire d'investissement exclut les sociétés dans lesquelles le produit financier investit et qui enfreignent gravement les pratiques, principes et directives de bonne gouvernance, tels que les principes du Pacte mondial des Nations unies, les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. - Dans un second temps, le Gestionnaire d'investissement sélectionne, dans l'univers d'investissement restant, les émetteurs privés qui affichent de meilleures performances au sein de leur secteur en ce qui concerne la durabilité. En ce qui concerne les émetteurs souverains, il s'agit des émetteurs qui affichent généralement de meilleures performances en matière de durabilité. Le gestionnaire d'investissement attribue une note individuelle aux émetteurs. La notation commence à 0 (note la plus basse) et se termine à 4 (note la plus haute). La note est basée sur des facteurs environnementaux, sociaux, de gouvernance et de comportement de marché (le comportement de marché ne s'applique pas aux émetteurs souverains) et représente une évaluation interne attribuée à un émetteur privé ou souverain par le Gestionnaire d'investissement. <p>Aucun indice de référence n'a été désigné dans le but d'atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales que le Compartiment promeut.</p>
Éléments contraignants de la Stratégie d'investissement, y compris des critères d'exclusion (uniquement pour les Compartiments conformes aux Articles 8 et 9 du SFDR)	<p>Dans un premier temps, le Gestionnaire d'investissement applique les critères d'exclusion suivants, c'est-à-dire qu'il n'investit pas directement dans des titres émis par des sociétés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - enfreignant gravement les principes et les directives, tels que les principes du Pacte mondial des Nations unies, les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention 	<p>Dans un premier temps, le Gestionnaire d'investissement applique les critères d'exclusion suivants, c'est-à-dire qu'il n'investit pas directement dans des titres émis par des sociétés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - enfreignant gravement les principes et les directives, tels que les principes du Pacte mondial des Nations unies, les Principes directeurs de

Allianz Global Investors Fund
6A, route de Trèves
L-2633 Senningerberg
P.O. Box 179
L-2011 Luxembourg

Tél. : +352 463 463-1
Fax : +352 463 463-620
E-mail : info-lux@allianzgi.com
<https://lu.allianzgi.com>

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : Senningerberg
Registre de Commerce : B 71.182

Conseil d'administration :
Silvana Pacitti
Oliver Drissen
Hanna Duer
Carina Feider
Heiko Tilmont

Allianz Global Investors Fund

Nom du Compartiment	Compartiment absorbé	Compartiment absorbant
	Allianz Global Investors Fund -	Allianz Global Investors Fund -
	Allianz Emerging Markets SRI Bond	Allianz Emerging Markets Sovereign Bond
	<p>des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - développant, produisant, utilisant, assurant la maintenance, vendant, distribuant, stockant ou transportant des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques, armes biologiques, uranium appauvri, phosphore blanc et armes nucléaires en dehors du traité de non-prolifération) ; - tirant plus de 1 % de leur chiffre d'affaires de l'exploration, de l'exploitation minière, de l'extraction, de la distribution ou du raffinage du charbon thermique ; - intervenant dans le secteur des services publics et générant plus de 20 % de leur chiffre d'affaires du charbon ; - tirant plus de 10 % de leur chiffre d'affaires de l'exploration, de l'extraction, de la distribution ou du raffinage de carburants pétroliers ; - tirant plus de 50 % de leur chiffre d'affaires de l'exploration, de l'extraction, de la fabrication ou de la distribution de carburants gazeux ; - tirant plus de 50 % de leur chiffre d'affaires de la production d'électricité ayant une intensité de gaz à effet de serre supérieure à 100 g de CO2 par kWh ; - impliquées dans la production de tabac ou tirant plus de 5 % de leur chiffre d'affaires de la distribution de tabac. <p>Le Gestionnaire d'investissement applique les critères d'exclusion à un émetteur spécifique sur la base d'informations fournies par des fournisseurs de données externes et, dans certaines circonstances, de recherches internes. L'évaluation des émetteurs par rapport aux critères d'exclusion est effectuée au moins une fois par semestre. Dans certaines circonstances, le Gestionnaire d'investissement peut déroger aux informations reçues. La décision de dérogation est prise par un organe décisionnel interne composé de fonctions telles que les investissements, la conformité et le service juridique. De plus amples informations sur les fournisseurs de données externes et le processus de dérogation sont disponibles sur le site Internet de la SFDR Product Disclosure correspondant.</p> <p>Dans un second temps, le Gestionnaire d'investissement sélectionne, dans l'univers d'investissement restant, les émetteurs privés qui affichent de meilleures performances au sein de leur secteur sur la base d'une notation basée sur des facteurs environnementaux, sociaux, de gouvernance et de comportement de marché (« Facteurs de durabilité »). En ce qui concerne les émetteurs souverains, il s'agit généralement de ceux qui affichent de meilleures performances en matière de durabilité. Le gestionnaire d'investissement attribue une note individuelle aux</p> <p>émetteurs. La notation commence à 0 (note la plus</p>	<p>l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - développant, produisant, utilisant, assurant la maintenance, vendant, distribuant, stockant ou transportant des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques, armes biologiques, uranium appauvri, phosphore blanc et armes nucléaires en dehors du traité de non-prolifération) ; - tirant plus de 10 % de leur chiffre d'affaires de l'extraction du charbon thermique ; - intervenant dans le secteur des services publics et générant plus de 20 % de leur chiffre d'affaires du charbon ; - impliquées dans la production de tabac ou tirant plus de 5 % de leur chiffre d'affaires de la distribution de tabac. <p>Les investissements directs dans des titres émis par des émetteurs souverains figurant sur la Liste noire du GAFI (https://www.fatf-gafi.org/en/countries/black-and-grey-lists.html) sont exclus.</p> <p>Le Gestionnaire d'investissement applique les critères d'exclusion à un émetteur spécifique sur la base d'informations fournies par des fournisseurs de données externes et, dans certaines circonstances, de recherches internes. L'évaluation des émetteurs par rapport aux critères d'exclusion est effectuée au moins une fois par semestre. Dans certaines circonstances, le Gestionnaire d'investissement peut déroger aux informations reçues. La décision de dérogation est prise par un organe décisionnel interne composé de fonctions telles que les investissements, la conformité et le service juridique. De plus amples informations sur les fournisseurs de données externes et le processus de dérogation sont disponibles sur le site Internet de la SFDR Product Disclosure correspondant.</p> <p>Dans un second temps, le Gestionnaire d'investissement sélectionne, dans l'univers d'investissement restant, les émetteurs privés qui affichent de meilleures performances au sein de leur secteur sur la base d'une notation basée sur des facteurs environnementaux, sociaux, de gouvernance et de comportement de marché (« Facteurs de durabilité »). En ce qui concerne les émetteurs souverains, il s'agit généralement de ceux qui affichent de meilleures performances en matière de durabilité. Le gestionnaire d'investissement attribue une note individuelle aux émetteurs. La notation commence à 0 (note la plus basse) et se termine à 4 (note la plus haute). La note représente une évaluation interne attribuée à une entreprise émettrice ou à un émetteur souverain par le Gestionnaire d'investissement. Les notes sont examinées au moins deux fois par an.</p> <p>Au moins 80 % du portefeuille du Compartiment est noté en interne sur une échelle de 0 à 4. La base du calcul du seuil de 80 % est la valeur nette d'inventaire</p>

Allianz Global Investors Fund
6A, route de Trèves
L-2633 Senningerberg
P.O. Box 179
L-2011 Luxembourg

Tél. : +352 463 463-1
Fax : +352 463 463-620
E-mail : info-lux@allianzgi.com
<https://lu.allianzgi.com>

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : Senningerberg
Registre de Commerce : B 71.182

Conseil d'administration :
Silvana Pacitti
Oliver Drissen
Hanna Duer
Carina Feider
Heiko Tilmont

Allianz Global Investors Fund

Nom du Compartiment	Compartiment absorbé	Compartiment absorbant
	Allianz Global Investors Fund -	Allianz Global Investors Fund -
	Allianz Emerging Markets SRI Bond	Allianz Emerging Markets Sovereign Bond
	<p>basse) et se termine à 4 (note la plus haute). La note représente une évaluation interne attribuée à une entreprise émettrice ou à un émetteur souverain par le Gestionnaire d'investissement. Les notes sont examinées au moins deux fois par an.</p> <p>Au moins 90 % du portefeuille du Compartiment est noté en interne sur une échelle de 0 à 4. La base du calcul du seuil de 90 % est la valeur nette d'inventaire du Compartiment, à l'exception des instruments qui ne sont pas évalués par nature, par exemple les liquidités et les dépôts. Les instruments dérivés ne sont généralement pas notés. Les instruments dérivés (autres que les swaps sur défaut de crédit), dont le sous-jacent est une entreprise émettrice notée unique, sont, cependant, généralement notés. La taille de la part non notée du portefeuille varie en fonction de la stratégie d'investissement générale du Compartiment décrite dans le prospectus.</p> <p>Le processus de notation comprend les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Gestionnaire d'investissement reçoit régulièrement des informations quantitatives et qualitatives relatives aux indicateurs sur les facteurs de durabilité pour des émetteurs spécifiques de la part de fournisseurs de données externes. - Le Gestionnaire d'investissement complète les informations sur les facteurs de durabilité par une analyse quantitative et qualitative interne, par exemple lorsque les informations provenant de fournisseurs de données externes ne sont pas disponibles, sont incomplètes, obsolètes ou ne correspondent pas à l'évaluation du Gestionnaire d'investissement. - Le Gestionnaire d'investissement calcule une note pour chacun des facteurs de durabilité pour chaque émetteur sur la base d'un ensemble d'indicateurs. Dans le cadre de ce processus, le Gestionnaire d'investissement détermine une pondération spécifique pour les facteurs de durabilité en fonction de l'importance du secteur. Sur la base de ces facteurs de durabilité, le Gestionnaire d'investissement détermine une note globale pour chaque émetteur reflétant son profil de durabilité. - En outre, le score est fixé à zéro si le Gestionnaire d'investissement déclenche un signalement en matière de droits de l'homme selon une méthodologie qui s'appuie sur des fournisseurs de données externes et des recherches internes. Le signalement est déclenché en cas de non-respect des droits de l'homme dans la conduite des affaires de l'émetteur, y compris l'absence (i) d'intégration des principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme, (ii) de respect des conventions majeures de l'Organisation internationale du travail et/ou (iii) de signature du Pacte mondial des Nations unies. Cet outil prospectif surveille à la fois les controverses en matière de droits de l'homme (atteintes et violations des droits de l'homme) et la gestion des controverses en matière de droits de l'homme (adéquation entre 	<p>du Compartiment, à l'exception des instruments qui ne sont pas évalués par nature, par exemple les liquidités et les dépôts. Les instruments dérivés ne sont généralement pas notés. Les instruments dérivés (autres que les swaps sur défaut de crédit), dont le sous-jacent est une entreprise émettrice notée unique, sont, cependant, généralement notés. La taille de la part non notée du portefeuille varie en fonction de la stratégie d'investissement générale du Compartiment décrite dans le prospectus.</p> <p>Le processus de notation comprend les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Gestionnaire d'investissement reçoit régulièrement des informations quantitatives et qualitatives relatives aux indicateurs sur les facteurs de durabilité pour des émetteurs spécifiques de la part de fournisseurs de données externes. - Le Gestionnaire d'investissement complète les informations sur les facteurs de durabilité par une analyse quantitative et qualitative interne, par exemple lorsque les informations provenant de fournisseurs de données externes ne sont pas disponibles, sont incomplètes, obsolètes ou ne correspondent pas à l'évaluation du Gestionnaire d'investissement. - Le Gestionnaire d'investissement calcule une note pour chacun des facteurs de durabilité pour chaque émetteur sur la base d'un ensemble d'indicateurs. Dans le cadre de ce processus, le Gestionnaire d'investissement détermine une pondération spécifique pour les facteurs de durabilité en fonction de l'importance du secteur. Sur la base de ces facteurs de durabilité, le Gestionnaire d'investissement détermine une note globale pour chaque émetteur reflétant son profil de durabilité. - En outre, le score est fixé à zéro si le Gestionnaire d'investissement déclenche un signalement en matière de droits de l'homme selon une méthodologie qui s'appuie sur des fournisseurs de données externes et des recherches internes. Pour les émetteurs privés, le signalement est déclenché en cas de non-respect des droits de l'homme dans la conduite des affaires de l'émetteur, y compris l'absence (i) d'intégration des principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme, (ii) de respect des conventions majeures de l'Organisation internationale du travail et/ou (iii) de signature du Pacte mondial des Nations unies. Cet outil prospectif surveille à la fois les controverses en matière de droits de l'homme (atteintes et violations des droits de l'homme) et la gestion des controverses en matière de droits de l'homme (adéquation entre les politiques, les engagements, les systèmes ou les mécanismes de règlement des griefs et l'exposition au risque). Pour les États souverains, le Gestionnaire d'investissement évalue les droits politiques conférés aux citoyens (processus électoral, pluralisme politique et

Allianz Global Investors Fund
6A, route de Trèves
L-2633 Senningerberg
P.O. Box 179
L-2011 Luxembourg

Tél. : +352 463 463-1
Fax : +352 463 463-620
E-mail : info-lux@allianzgi.com
<https://lu.allianzgi.com>

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : Senningerberg
Registre de Commerce : B 71.182

Conseil d'administration :
Silvana Pacitti
Oliver Drissen
Hanna Duer
Carina Feider
Heiko Tilmont

Allianz Global Investors Fund

Nom du Compartiment	Compartiment absorbé	Compartiment absorbant
	Allianz Global Investors Fund -	Allianz Global Investors Fund -
	Allianz Emerging Markets SRI Bond	Allianz Emerging Markets Sovereign Bond
	<p>les mécanismes de prévention tels que les politiques, les engagements, les systèmes ou les mécanismes de règlement des griefs et l'exposition au risque).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour certains émetteurs, le Gestionnaire d'investissement effectue des recherches qualitatives supplémentaires. Sur la base de ces recherches, le Gestionnaire d'investissement peut décider d'un ajustement à la hausse ou à la baisse de la note interne et du signalement en matière de droits de l'homme. <p>Le Gestionnaire d'investissement exclut de l'univers d'investissement les émetteurs souverains figurant dans les 10 % les plus mal notés dans l'un des trois piliers : (i) environnemental, (ii) social et (iii) de gouvernance.</p> <p>Le Gestionnaire d'investissement doit appliquer les étapes ci-dessus (en ce qui concerne les émetteurs souverains et/ou privés) afin de réduire l'univers d'investissement du Compartiment en excluant au moins 20 % du nombre total d'émetteurs potentiels par rapport aux émetteurs susceptibles de faire l'objet d'un investissement conformément à la stratégie d'investissement générale du Compartiment telle que décrite dans le prospectus.</p> <p>En outre, le Gestionnaire d'investissement s'engage à une proportion minimale de 5,00 % de la valeur nette d'inventaire du Compartiment dans les investissements durables. Il s'engage également à ce qu'une proportion minimale de 0,01 % de la valeur nette d'inventaire du Compartiment soit alignée sur la taxinomie de l'UE.</p>	<p>participation, fonctionnement du gouvernement), les libertés civiles (liberté d'expression et de croyance, droits associatifs et organisationnels, État de droit et autonomie personnelle et droits individuels) et la liberté de la presse. À cette fin, le Gestionnaire d'investissement utilise également les travaux de l'organisation Freedom House, qui reprend les principes définis dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour certains émetteurs, le Gestionnaire d'investissement effectue des recherches qualitatives supplémentaires. Sur la base de ces recherches, le Gestionnaire d'investissement peut décider d'un ajustement à la hausse ou à la baisse de la note interne et du signalement en matière de droits de l'homme. <p>En ce qui concerne les émetteurs notés, le Gestionnaire d'investissement investira au moins 80 % dans des émetteurs ayant une note interne égale ou supérieure à 1,5.</p>
Proportion minimale d'investissements durables (uniquement pour les Compartiments conformes aux Articles 8 et 9 du SFDR)	5,00 %	0,00 %
Proportion minimale d'investissements alignés sur la taxinomie (uniquement pour les Compartiments conformes aux Articles 8 et 9)	0,01 %	0,00 %
Définitions	<p>Marchés émergents/Pays émergent désigne un pays non classé par la Banque mondiale parmi les pays à revenu élevé (revenu national brut par habitant élevé).</p> <p>Investissements à haut rendement de Type 1 désigne un investissement dans des Titres de créance ayant, au moment de l'acquisition, une notation de BB+ ou inférieure (Standard & Poor's et Fitch), de Ba1 ou inférieure (Moody's) ou une notation équivalente d'une autre Agence de notation ou, en l'absence de notation, de qualité comparable tel qu'établi par le Gestionnaire d'investissement. S'il existe une limite d'investissement minimum (maximum) en Investissements à haut rendement de Type 1 conformément aux Restrictions d'investissement d'un Compartiment, la notation la plus basse (la plus élevée) disponible d'un Titre de créance au jour d'acquisition joue un rôle fondamental dans la décision d'acquisition de ce Titre de créance en tant qu'Investissement à haut rendement de Type 1. De manière générale, il n'est pas prévu d'acquérir des Titres de créance notés seulement CC, C ou D (Standard & Poor's), C, RD ou D (Fitch), ou encore Ca ou C (Moody's).</p> <p>La Restriction relative à Hong Kong signifie que, indépendamment des Principes spécifiques de la Catégorie d'actifs d'un Compartiment, de son objectif et de ses restrictions d'investissement individuel qui continuent à</p>	

Allianz Global Investors Fund
6A, route de Trèves
L-2633 Senningerberg
P.O. Box 179
L-2011 Luxembourg

Tél. : +352 463 463-1
Fax : +352 463 463-620
E-mail : info-lux@allianzgi.com
<https://lu.allianzgi.com>

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : Senningerberg
Registre de Commerce : B 71.182

Conseil d'administration :
Silvana Pacitti
Oliver Drissen
Hanna Duer
Carina Feider
Heiko Tilmont

Allianz Global Investors Fund

Nom du Compartiment	Compartiment absorbé		Compartiment absorbant	
	Allianz Global Investors Fund -		Allianz Global Investors Fund -	
	Allianz Emerging Markets SRI Bond		Allianz Emerging Markets Sovereign Bond	
	<p>s'appliquer pleinement sauf indications contraires stipulées ci-dessous : (1) l'exposition nette aux produits dérivés d'un Compartiment ne devrait pas dépasser 50 % de sa Valeur nette d'inventaire (le niveau réel d'exposition nette aux produits dérivés ne doit pas dépasser de manière constante ou persistante le seuil susmentionné) ; (2) si un Compartiment investit dans des Titres de créance, il ne peut investir plus de 10 % de ses actifs dans des Titres de créance émis ou garantis par un pays dont la notation de crédit est inférieure à la qualité Investment grade ou qui n'est pas noté ; et (3) si un Compartiment est réputé être un Fonds obligataire ou un Fonds multi-actifs (tel que défini selon l'Annexe 1, Partie B du Prospectus), il peut investir moins de 30 % de ses actifs dans des instruments assortis de caractéristiques d'absorption des pertes (y compris des obligations contingentes convertibles, des Titres de créance senior non préférentiels, des instruments émis en vertu du régime de résolution prévu pour les institutions financières et d'autres instruments de capital émis par des banques ou d'autres institutions financières), dont 10 % maximum des actifs du Compartiment en question peuvent être investis en obligations contingentes convertibles.</p> <p>« Tout pays » tel que désigné à la phrase 1 de l'Alternative 2 peut désigner un pays, son gouvernement, une autorité publique ou locale ou un secteur nationalisé de ce pays.</p> <p>RPC désigne la République populaire de Chine, à l'exclusion de la région administrative spéciale de Hong Kong, de la région administrative spéciale de Macao et de Taïwan.</p>			
Niveau de levier	0-2			
Méthode de gestion des risques	Value at Risk relative			
Orientation régionale	Mondiale			
Marchés émergents	Autorisé			
Devises étrangères	Autorisé			
Compartiments cibles	Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs dans des OPCVM et/ou OPC.			
Duration (échéance résiduelle moyenne pondérée)	Entre 1 et 10 ans			
SRI (indicateur synthétique de risque)	3			
SRRI	4			
Commission forfaitaire par an	Catégorie d'Actions	(effective/maximale)	Catégorie d'Actions	(effective/maximale)
	A (H2-EUR)	1,45 % / 1,70 %	A (H2-EUR)	1,45 % / 1,70 %
	I (H2-EUR)	0,78 % / 1,07 %	I (H2-EUR)	0,78 % / 1,07 %
	P (H2-EUR)	0,78 % / 1,07 %	P (H2-EUR)	0,78 % / 1,07 %
	P2 (USD)	0,57 % / 1,07 %	P2 (USD)	0,57 % / 1,07 %
	RT (H2-EUR)	0,79 % / 1,08 %	RT (H2-EUR)	0,79 % / 1,08 %
WT (H2-EUR)	0,57 % / 0,82 %	WT (H2-EUR)	0,57 % / 0,82 %	
Commission de vente	Catégorie d'Actions	(effective/maximale)	Catégorie d'Actions	(effective/maximale)
	A (H2-EUR)	3,00 % / 5,00 %	A (H2-EUR)	3,00 % / 5,00 %
	I (H2-EUR)	0,00 % / 2,00 %	I (H2-EUR)	0,00 % / 2,00 %
	P (H2-EUR)	-	P (H2-EUR)	-
	P2 (USD)	-	P2 (USD)	-
	RT (H2-EUR)	-	RT (H2-EUR)	-
WT (H2-EUR)	-	WT (H2-EUR)	-	
Frais de conversion	Catégorie d'Actions	(effectifs/maximaux)	Catégorie d'Actions	(effectifs/maximaux)
	A (H2-EUR)	3,00 % / 5,00 %	A (H2-EUR)	3,00 % / 5,00 %
	I (H2-EUR)	0,00 % / 2,00 %	I (H2-EUR)	0,00 % / 2,00 %
	P (H2-EUR)	-	P (H2-EUR)	-
	P2 (USD)	-	P2 (USD)	-
	RT (H2-EUR)	-	RT (H2-EUR)	-
WT (H2-EUR)	-	WT (H2-EUR)	-	
Taxe d'Abonnement par an	Catégorie d'Actions	Pourcentage	Catégorie d'Actions	Pourcentage
	A (H2-EUR)	0,05 %	A (H2-EUR)	0,05 %
	I (H2-EUR)	0,01 %	I (H2-EUR)	0,01 %

Allianz Global Investors Fund
6A, route de Trèves
L-2633 Senningerberg
P.O. Box 179
L-2011 Luxembourg

Tél. : +352 463 463-1
Fax : +352 463 463-620
E-mail : info-lux@allianzgi.com
<https://lu.allianzgi.com>

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : Senningerberg
Registre de Commerce : B 71.182

Conseil d'administration :
Silvana Pacitti
Oliver Drissen
Hanna Duer
Carina Feider
Heiko Tilmont

Allianz Global Investors Fund

Nom du Compartiment	Compartiment absorbé		Compartiment absorbant	
	Allianz Global Investors Fund -		Allianz Global Investors Fund -	
	Allianz Emerging Markets SRI Bond		Allianz Emerging Markets Sovereign Bond	
	P (H2-EUR)	0,05 %	P (H2-EUR)	0,05 %
	P2 (USD)	0,05 %	P2 (USD)	0,05 %
	RT (H2-EUR)	0,05 %	RT (H2-EUR)	0,05 %
	WT (H2-EUR)	0,01 %	WT (H2-EUR)	0,01 %
Total des frais sur encours (TFE)	Catégorie d'Actions	Pourcentage	Catégorie d'Actions	Pourcentage
	A (H2-EUR)	1,50 %	A (H2-EUR)	1,50 %
	I (H2-EUR)	0,79 %	I (H2-EUR)	0,79 %
	P (H2-EUR)	0,83 %	P (H2-EUR)	0,83 %
	P2 (USD)	0,62 %	P2 (USD)	0,62 %
	RT (H2-EUR)	0,84 %	RT (H2-EUR)	0,84 %
	WT (H2-EUR)	0,58 %	WT (H2-EUR)	0,58 %
Affectation du revenu / Date d'effet	Catégorie d'Actions	Référence	Catégorie d'Actions	Référence
	A (H2-EUR)	Distribution / 15 décembre	A (H2-EUR)	Distribution / 15 décembre
	I (H2-EUR)	Distribution / 15 décembre	I (H2-EUR)	Distribution / 15 décembre
	P (H2-EUR)	Distribution / 15 décembre	P (H2-EUR)	Distribution / 15 décembre
	P2 (USD)	Distribution / 15 décembre	P2 (USD)	Distribution / 15 décembre
	RT (H2-EUR)	Capitalisation / 30 septembre	RT (H2-EUR)	Capitalisation / 30 septembre
	WT (H2-EUR)	Capitalisation / 30 septembre	WT (H2-EUR)	Capitalisation / 30 septembre
Forme juridique	Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) en vertu de la Partie I de la Loi			
Gestionnaire d'investissement	Allianz Global Investors UK Limited		Cogéré par Allianz Global Investors UK Limited et Allianz Global Investors Asia Pacific Limited	
Devise de base	USD			
Jour de transaction / Jour d'évaluation	Luxembourg/Royaume-Uni/États-Unis			
Heure limite de transaction	7 h 00 CET ou CEST, chaque Jour de transaction			
Modèle d'évaluation à la juste valeur	-			
Mécanisme de swing pricing	OUI			
Dépositaire	State Street Bank International GmbH, succursale luxembourgeoise			
Agent de registre et de transfert	State Street Bank International GmbH, succursale luxembourgeoise			
Date de clôture de l'exercice	30 septembre			

Documentation commerciale

Les « Documents d'informations clés » actuels de chaque catégorie d'actions absorbante du Compartiment absorbant sont joints au présent courrier. Ces documents contiennent des informations importantes concernant les opportunités d'investissement et le profil de risque du Compartiment absorbant. Vous devez donc les lire attentivement. Le rapport annuel du Compartiment absorbant est disponible quatre mois après la clôture de l'exercice. Le rapport semestriel est publié deux mois après la clôture du semestre.

Les documents susmentionnés et le prospectus sont disponibles auprès de votre conseiller et peuvent être consultés ou obtenus gratuitement sur demande, aux horaires de bureau habituels, auprès du siège social de la Société, de la Société de gestion et des agents d'information dans chaque pays où les Compartiments sont enregistrés à des fins de distribution publique. Ces documents sont également accessibles sur Internet à l'adresse suivante : <https://regulatory.allianzgi.com>.

Allianz Global Investors Fund
6A, route de Trèves
L-2633 Senningerberg
P.O. Box 179
L-2011 Luxembourg

Tél. : +352 463 463-1
Fax : +352 463 463-620
E-mail : info-lux@allianzgi.com
<https://lu.allianzgi.com>

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : Senningerberg
Registre de Commerce : B 71.182

Conseil d'administration :
Silvana Pacitti
Oliver Drissen
Hanna Duer
Carina Feider
Heiko Tilmont

Allianz Global Investors Fund

L'opération de fusion sera examinée par un réviseur d'entreprises. Sur demande, nous serons ravis de vous transmettre gratuitement un exemplaire du rapport de fusion approuvé. Ce rapport sera disponible (en anglais uniquement) environ quatre mois après la Date de fusion.

Des informations supplémentaires peuvent vous être fournies sur demande.

Modifications du portefeuille du Compartiment absorbé à la suite de la fusion

La comparaison des Compartiments absorbé et absorbant a révélé plusieurs différences au sein des principes d'investissement, tel que décrit dans les « Catégories d'actifs autorisées ». Pour cette raison, le portefeuille du Compartiment absorbé sera partiellement repositionné dans le portefeuille du Compartiment absorbant avant la fusion. Les coûts liés aux décisions de gestion des placements au cours de la gestion du Compartiment absorbé avant la fusion, ainsi que les coûts liés au repositionnement, seront pris en charge par ce dernier. Ces coûts sont estimés à environ 0,4 pb. Afin de lever toute ambiguïté, aucun coût supplémentaire lié à la fusion ne sera imputé au Compartiment absorbé.

Le processus de repositionnement débutera le 10 mars 2026, c'est-à-dire à la date de suspension des rachats. L'objectif est de refléter la structure du Compartiment absorbant avant la fusion afin d'éviter toute activité de négociation liée à la fusion dans le Compartiment absorbant. Les titres sur des marchés où le transfert depuis le Compartiment absorbé vers le Compartiment absorbant ne serait pas possible ou entraînerait des frais de transfert défavorables seront vendus avant la fusion. Le repositionnement sera effectué conformément aux directives d'investissement du Compartiment absorbé.

Souscription d'Actions supplémentaires dans le Compartiment absorbé

L'émission de nouvelles actions cessera le 27 janvier 2026. Ainsi, les demandes de souscription reçues au plus tard à 7 h 00 CET le 27 janvier 2026 seront exécutées pour la dernière fois au prix de l'action en vigueur le 27 janvier 2026.

Rachat d'Actions dans le Compartiment absorbé

Les actions peuvent être rachetées sans frais au plus tard le 10 mars 2026 à 7 h 00 CET, selon la procédure de rachat habituelle. Les demandes de rachat seront réglées pour la dernière fois au prix en vigueur le 10 mars 2026 et ne seront plus acceptées après 7h00 CET le 10 mars 2026.

Vente des Actions du Compartiment absorbant après la Date de fusion

Les actions du Compartiment absorbant reçues lors de la Fusion peuvent être vendues une fois créditées sur votre compte-titres.

Procédure de fusion

Allianz Global Investors Fund
6A, route de Trèves
L-2633 Senningerberg
P.O. Box 179
L-2011 Luxembourg

Tél. : +352 463 463-1
Fax : +352 463 463-620
E-mail : info-lux@allianzgi.com
<https://lu.allianzgi.com>

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : Senningerberg
Registre de Commerce : B 71.182

Conseil d'administration :
Silvana Pacitti
Oliver Drissen
Hanna Duer
Carina Feider
Heiko Tilmont

Allianz Global Investors Fund

Après la Date de fusion, votre compte-titres sera crédité automatiquement, sans aucuns frais d'entrée ou autre, de la quantité d'actions du Compartiment absorbant correspondant à votre précédent placement dans le Compartiment absorbé.

À cette fin, la valeur de votre participation dans le Compartiment absorbé est divisée par le prix des actions du Compartiment absorbant. La participation dans le Compartiment absorbant ainsi obtenue sera ensuite créditée sur votre compte-titres. La conversion se basera sur le prix des actions des deux Compartiments en vigueur à la Date de fusion.

Le Compartiment absorbé ne distribuera pas de revenu pour les catégories d'actions de distribution pour la période allant de la dernière date de distribution jusqu'à la Date de fusion. À la Date de fusion, ce revenu sera considéré lors du calcul du taux d'échange lors de la Date de fusion.

Le Compartiment absorbé cumulera ses revenus au titre des catégories d'actions de capitalisation pour la période allant de la fin du dernier exercice jusqu'à la Date de fusion.

Pour les investisseurs domiciliés en République fédérale d'Allemagne, la fusion a également été publiée dans l'édition du Börsen-Zeitung.

La présente lettre décrit les implications de la fusion envisagée. Veuillez contacter votre conseiller financier si vous avez des questions sur le contenu de la présente lettre. La fusion peut avoir un impact sur votre situation fiscale. Les actionnaires sont invités à contacter leur conseiller fiscal pour obtenir des conseils fiscaux spécifiques concernant la fusion.

Veuillez noter que la Date de fusion susmentionnée est fixée en fonction du statut actuel des jours fériés du Compartiment. Il peut arriver que des jours fériés imprévus/ponctuels soient annoncés sur certains marchés, ce qui empêcherait le calcul de la valeur nette d'inventaire du Compartiment absorbé et/ou absorbant, ce qui entraînerait la nécessité de modifier la Date de fusion à la prochaine date d'évaluation.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de nos salutations distinguées.
Le Conseil d'administration

Ceci est une traduction du document original. En cas de divergence ou de signification ambiguë dans l'interprétation de cette traduction, la version originale anglaise prévaut tant qu'elle n'enfreint aucune loi locale de la juridiction applicable.

Allianz Global Investors Fund
6A, route de Trèves
L-2633 Senningerberg
P.O. Box 179
L-2011 Luxembourg

Tél. : +352 463 463-1
Fax : +352 463 463-620
E-mail : info-lux@allianzgi.com
<https://lu.allianzgi.com>

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : Senningerberg
Registre de Commerce : B 71.182

Conseil d'administration :
Silvana Pacitti
Oliver Drissen
Hanna Duer
Carina Feider
Heiko Tilmont